

BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE

Mardi 9 septembre 2025 – 14h00

PROCÈS VERBAL

Étaient présents : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Gérard FOURRÉ, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÈQUE, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Marc QUÉROLLE (arrivé 14h24), Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Nicolas BOUCHÉ, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Frédéric HARDY, Jean LECLERC et Jean-Pierre MARTIN.

Pouvoirs : Nicolas BOUCHÉ a donné pouvoir à Françoise REIG-HAMELIN,
Amale EL KHALEDI a donné pouvoir à Philippe AUVRAY.

Présents hors bureau syndical : Louis AVICE, juriste, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON.

Monsieur le Président, Philippe Auvray, accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés.

Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté :

- 1) Approbation du PV du 28 mai 2025 (vote) ;
- 2) Fonds de Solidarité Logement (FSL) (vote) ;
- 3) Reliquats et attribution (vote) ;
- 4) Programme urbain 2025 (vote) ;
- 5) Programme urbain 2026 ;
- 6) Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
- 7) Modification de la procédure générale de passation des marchés publics (vote) ;
- 8) Assermentation des agents ;
- 9) Jumeau numérique : complément FEDER ;
- 10) Affaires et questions diverses :
 - Date des réunions 2^{ème} semestre
 - Ordre du jour du comité syndical

1) 2025-B-22 Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2025 (vote)

Monsieur le Président demande aux membres du bureau syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2025 transmis le 3 juin 2025.

Il est précisé qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal tel qu'annexé.

2) 2025-B-23 Fonds de Solidarité Logement (FSL) (vote)

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025

Date de réception de l'AR: 12/12/2025

Procès-verbal 061-256102922-2025_B_27-DE

A G E D I

Le Fonds de Solidarité pour le Logement institué par le Conseil départemental de l'Orne permet de faciliter l'accès et le maintien dans les logements locatifs privés et publics pour les familles les plus démunies. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement que sont :

- L'aide à l'accès à un logement locatif, le maintien dans un logement locatif, l'accompagnement social lié au logement ;
- L'attribution d'aides financières permettant de faire face à des impayés de gaz d'électricité ou d'eau. Cette aide s'inscrit dans le dispositif du Fonds de Solidarité pour l'Énergie (FSE).

Le FSE a pour objet d'apporter une aide à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, au regard notamment de son patrimoine, de l'insuffisance de ses ressources ou de ses conditions d'existence, pour disposer de la fourniture de gaz, d'électricité et d'eau.

Le syndicat est compétent pour représenter les intérêts des usagers dans leurs relations avec les fournisseurs et les entreprises délégataires sans préjudices de leurs droits.

De plus il concède à la société EDF la mission de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente aux clients raccordés au réseau public de distribution sur l'ensemble de son territoire. Il contrôle à ce titre la bonne exécution et le respect des missions et obligations de service public qui lui incombe.

Ainsi il avait été proposé aux élus du bureau syndical d'attribuer une subvention dans la limite de 25 000 € par an au FSL pour la gestion du dispositif « solidarité énergie » du Conseil départemental de l'Orne pour une durée de 3 ans, et d'élaborer à cette fin une convention de suivi du versement de cette somme lors de la dernière réunion.

Les élus avaient alors demandé de retravailler la convention avec les services du Conseil départemental afin d'affiner certains points, tel que la rédaction d'un rapport annuel de la commission par exemple.

Après plusieurs échanges et ajustements, la convention version finale est présentée aux membres du bureau telle que jointe en annexe.

Après délibération, les membres du bureau syndical, à l'unanimité, approuvent la convention relative au concours financier du Territoire d'Énergie Orne au Fonds de Solidarité Logement.

3) 2025-B-24 Reliquats et attribution (vote)

Des travaux des programmes 2022, 2023 et 2024 font apparaître les reliquats suivants :

Année de financement	Commune Adresse	Reliquat HT	Dotation HT de l'affaire initiale
2022	Occagnes Le Haut de la Rue – tranche 1	109 826,03 €	383 333 €
2023	Beaufai L'Hermitage – tranche 2	5 982,45 €	235 000 €
2023	Bonsmoulins Rue des Audiery	7 490,49 €	66 666 €
2024	Argentan Quartier des trois croix – tranche 1,2 et 3	54 771,98 €	811 666 €
2024	Hesloup L'épine Trézin – tranche 1	100 000,00 €	100 000 €
2024	Tanques Le Bourg	8 007,48 €	168 718 €
2024	Aunou sur Orne Fresneaux	25 894,84 €	216 000 €
2024	Le Renouard Le Bourg	58 333,33 €	225 000 €
2024	Ceton	4 343,40 €	225 000 €
Date de transmission de l'acte: 12/12/2025			
Date de réception de l'AR: 12/12/2025			
Procès-verbal : 061-256102922-2025_B_27-DE			
A G E D I			

2024	Moutiers au Perche Rue Auguste Colas	27 500 €	141 666 €
------	---	----------	-----------

En parallèle, des besoins financiers ont été relevés pour les affaires suivantes :

Année de financement	Commune Adresse	Reliquat HT	Dotation HT de l'affaire initiale
2024	Juvigny Val d'Andaines Rue de l'église	4 584,56 €	69 401 €
2024	Longny les Villages-Neuilly sur Eure Rue des Lilas-travaux en coordination	200 000 €	

Le Président propose de basculer les reliquats des années 2022, 2023 et 2024 qui s'élèvent à 402 150 € HT, sur les affaires susdites, permettant ainsi de financer en partie celles-ci.

Ainsi, la différence à hauteur de 197 565,44 € ne sera pas réattribuée.

Les membres du bureau syndical acceptent la réattribution des reliquats telle que présentée.

Arrivée de Marc Quérolle

4) 2025-B-25 Programme urbain 2025 (vote)

Chaque année il convient de déterminer les programmes prévisionnels de travaux pour l'exercice s'agissant des opérations de renforcement, de sécurisation et d'effacement des réseaux électriques en basse-tension exécutés en maîtrise d'ouvrage par le syndicat.

Le programme urbain 2025, établi par la décision n°2024-B-13 du 19 septembre 2024, a connu des évolutions techniques et requiert donc d'être modifié en conséquence.

L'enveloppe initiale de 1 800 000 € TTC de travaux sur le budget 2025 n'a pas encore été consommée dans sa totalité. En effet, il reste 503 446,80 € de crédit. Cet écart s'explique par des travaux qui n'ont pas pu aboutir par manque de budget des collectivités par exemple. Monsieur le Président propose deux affaires supplémentaires, ce qui élèverait l'enveloppe globale financière du budget 2025 à 1 676 553,20 € :

Collectivité	Localisation	Montant TTC
Saint Germain du Corbeis	Rue du Clos de la Coudre - travaux	60 000,00 €
Saint Langis près Mortagne	La Vigne – coordination travaux	320 000,00 €
Total TTC		380 000 €

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent le programme travaux supplémentaire tel que présenté en annexe et précisent que les crédits sont inscrits au budget 2025.

5) Programme urbain 2026

Pour information, le service électrification et réseaux du Te61 ainsi que les élus, ont commencé à travailler le programme travaux urbain pour 2026. Un état des lieux, non exhaustif, des travaux prévus à ce jour est présenté aux membres du bureau :

Collectivité	Localisation	Montant de Travaux TTC
Argentan	Quartier Saint Michel – tranche 2	625 755 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Rue Mlle Normand – partie Etude	50 000 €
La Ferté Macé	En attente mairie sur les priorités	
Domfront en Poiray	Rue du commandant Moriceau	125 000 €
Date de transmission de l'acte: 12/12/2025 Moutiers	Date de réception de l'AR: 12/12/2025 Rue du président Mitterrand – en attente délibération	
Procès-verbal 061-256102922-2025_B_27-DE		
A G E D I		

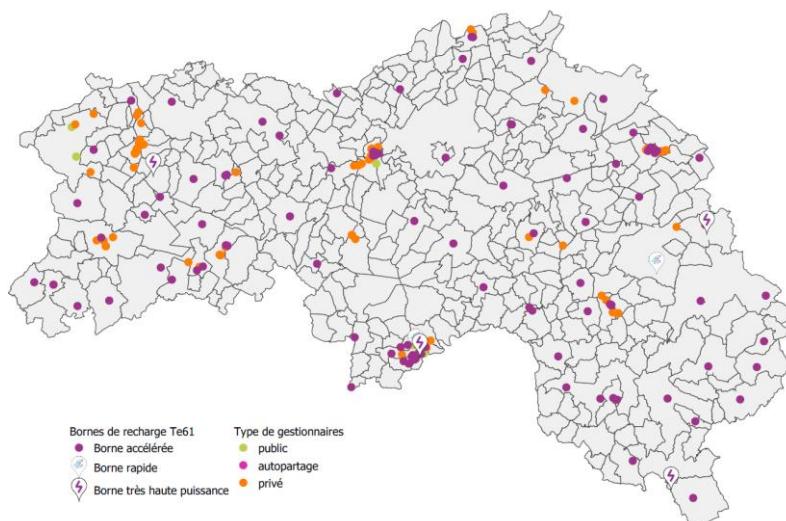
Argentan	Quartier Saint Michel – tranche 2	625 755 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Rue Mlle Normand – partie Etude	50 000 €

Les membres du bureau prennent note des projets de travaux ci-dessus.

6) Infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Depuis quelques mois, sept bornes, non rentables, du Te61 ont été déposées.

En début d'année un bilan des initiatives privées a été réalisé. Celui-ci montre que le secteur privé s'est implanté à différents endroits du département.



Une réflexion concernant les communes de taille moyenne sur le territoire desquels ne se manifeste pas d'initiative privée mais avec un certain potentiel à analyser est engagée. L'idée serait de pouvoir déployer des bornes de recharge en courant continu (DC) de 36 KVA, en remplacement des bornes en courant alternatif (AC).

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) avait mentionné dans son rapport définitif, en attente de publication, que le budget annexe bornes ne respectait pas le principe d'équilibre des budgets de la fonction publique du fait d'un déficit important.

De plus, suite à la crise énergétique et la disparition du bouclier tarifaire disponible pour les bornes, 2025 sera l'année la plus difficile financièrement.

Cependant, en conservant les tarifs en 2026 avec la baisse du coût de l'énergie, le taux de rentabilité des bornes AC serait à 2 000 kWh et 12 000 kWh pour les bornes DC.

Actuellement, on dénombre 42 bornes rentables et 29 en déficit (cf. annexe). Cependant, la consommation moyenne du parc étant 2 421 kWh, et au vu du constat ci-dessus, en 2026, le budget devrait revenir à l'équilibre à iso-consommation sous réserve des évolutions fiscales et autres sujets IRVE.

La société Station-e a analysé le territoire et une pré-étude du potentiel est en cours de réalisation par Total Énergies. Total Énergies dénombre 5 lieux avec un potentiellement attractif : Le Mêle-sur-Sarthe, Putanges-le-Lac, Bagnoles-de-l'Orne, Bellême et Tourouvre-au-Perche. Le coût d'investissement des hyperchargeurs 50 présentés est de 18 000 € sur un site existant, 21 000 € sur un site à créer. En ce qui concerne le fonctionnement, il s'agit de dépenses pour la maintenance préventive et corrective, la gestion monétique et supervision pour un total de 1 560 € /an en DC et 945 € en AC.

Station-e devait développer de nombreuses bornes sur le domaine public, cependant seule une est implantée à Courtomer. Les bornes EV Box ne sont plus produites depuis 2023, Monsieur le Président recommande de les déposer et les remplacer par des bornes DC bridées à 50 KVA.

Il est proposé de réaliser un test sur le site du Te61, en remplaçant la borne EvBox sous l'ombrière par cette borne, avant d'équiper les lieux précités, où les initiatives privées ne cessent de fleurir.

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025

Date de réception de l'AR: 12/12/2025

Procès-verbal n° 061-256102922 du 27/12/2025

Enfin, pour l'exploitation du parc du Te61, actuellement en régie, la CCSPL a validé la possibilité de changer le mode de gestion par une Délégation de Service Public (DSP).

À la suite du retour du SDE76 et d'autres territoires (SMEG, SDE52, ...) et d'une étude adaptée au territoire, il semblerait opportun de lancer une DSP pour la gestion des bornes, mais en intégrant des indicateurs de pilotage dans la procédure afin de maîtriser l'infrastructure.

Les membres du bureau acceptent la mise en place d'un chargeur présenté au Te61. En ce qui concerne le passage en DSP, les membres du bureau s'accordent à présenter le projet aux élus du prochain mandat.

Question de Marc Carré : que faites-vous actuellement sur la modernisation des bornes existantes ?

Réponse de Cédric Thomas : dans le cadre d'un programme financé à 80% par le FACE, nous changeons :

- *Les modems de 2G/3G à 4G/5G ;*
- *Installation de compteurs MID certifiés pour bénéficier des certificats TIRUERT ;*
- *Remplacement des cartes électroniques de puissances afin qu'elles soient compatibles aux nouveaux véhicules.*

7) 2025-B-26 Modification de la procédure générale de passation des marchés publics (vote)

Le 17 décembre 2024, les membres du comité syndical adoptaient par délibération n°2024-AG-62 une procédure générale de passation des marchés publics. Une première mise à jour avait été effectuée par les membres du bureau le 6 février 2025, par délibération n°2025-B-09, suite à une évolution législative.

Il semblait nécessaire de modifier la procédure afin d'apporter certaines précisions s'agissant des seuils réglementaires qui y sont évoqués, mais aussi et surtout d'adapter des obligations internes arrêtées par la procédure suite à différents retours de pratique. En effet, la procédure intégrait l'obligation d'insérer des clauses et critères environnementaux, dans tous les marchés du syndicat à partir du 22 août 2025. Pour des motifs de réalisme de gestion, il a ainsi été décidé de restreindre cette telle obligation aux marchés de travaux et de fourniture.

Il en va de même pour les clauses et critères sociaux, pour lesquels l'obligation de les intégrer dès le 1^{er} janvier 2025 fut trop contraignante, voir imprécise. Il a donc été décidé de restreindre l'application de cette obligation interne aux marchés de travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le bureau syndical approuve les termes de la procédure modifiée telle que présentée et annexée.

Intervention de Charles Hauton : cette mise à jour implique d'inclure les nouvelles clauses dans le cahier des charges des futurs marchés.

Réponse de Cédric Thomas : tout à fait, c'est déjà effectué dans certains marchés passés en 2025.

8) Assermentation des agents

L'assermentation est le fait pour un agent commissionné à cet effet de prêter serment auprès du tribunal judiciaire dans le ressort duquel il exerce ses missions.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) et de Gaz (AODG), et donc d'autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité et de gaz, le Te61 est chargé d'assurer un contrôle des activités du concessionnaire et d'en rendre compte à ses adhérents pour leur permettre d'apprécier au mieux l'état de leur patrimoine, ainsi que la qualité du service rendu.

Un tel contrôle, pour la partie électrique, affecte tant le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité que la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, concédés respectivement aux sociétés Enedis et Électricité de France (EDF). Pour la partie gaz, ce contrôle affecte des concessions dites historiques et des concessions nouvelles de gaz.

Les agents publics parmi ceux chargés des missions de contrôle doivent être habilités, commissionnés, à cet effet par le Président de l'établissement public de coopération et assermentés.

À ce jour, Madame Christine Thuilliez, secrétaire générale, est habilitée pour exercer le contrôle. Cette mission devant être renforcée en interne, il est proposé aux membres du bureau de désigner d'autres agents pour être assermentés :

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025
Date de réception de l'AR: 12/12/2025
Procès-verbal 061-256102922-2025_B_27-DE
A G E D I

- Agents concernés en électricité : Cédric Thomas, direction opérationnelle du contrôle, Dyhia Taleb, cartographie/SIG, Stanislas Bisson, ingénierie réseau électricité et Louis Avice, juridique.
- Agents concernés en gaz : Cédric Thomas, direction opérationnelle du contrôle, Dyhia Taleb, cartographie/SIG, Tom Besnier, ingénierie réseau gaz et Louis Avice, juridique.

Les membres du bureau acceptent de proposer ses assermentations lors de la prochaine réunion du comité syndical.

9) Jumeau numérique – complément FEDER

Dans le prolongement de sa compétence fondatrice d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), le Te61 s'est positionné comme autorité locale compétente (APLC) sur le sujet Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) depuis délibération du comité syndical du 21 juin 2018 sur son territoire.

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition numérique et dans un contexte de changement climatique, le Te61 souhaite saisir l'opportunité offerte par la qualité des données acquises dans le cadre du projet PCRS et créer une représentation numérique en trois dimensions (3D) du territoire.

Le jumeau numérique est, à ce titre, la représentation en 3D du sol et du sursol géoréférencé en coordonnées X, Y et Z d'une précision de l'ordre d'une dizaine de centimètres.

Après avoir présenté le projet à plusieurs partenaires potentiels tels que le Conseil départemental de l'Orne, les services de la préfecture, la Direction Départementale des Territoires, les membres du comité syndical avaient acté le plan de financement initial par la délibération 2024-AG-61 en date du 17 décembre 2024.

Aujourd'hui, compte-tenu de l'évolution technique croissante, une revalorisation financière du projet est nécessaire pour garantir non seulement la conformité de celui-ci aux standards actuels, mais également son interopérabilité avec les systèmes existants et futurs, ainsi que sa pérennité fonctionnelle dans le temps. L'analyse des offres du marché a révélé un coût d'investissement supérieur à l'estimation initiale avec une différence de 50 684 € HT.

Dans ce contexte, le service SIG a sollicité l'aide du FEDER initialement accordée, afin d'ajuster le plan de financement du projet en cohérence avec les résultats de la consultation, tel que ci-dessous.

		Te61	FEDER
Postes de dépense	Résultat marché	20%	80%
Construction d'un jumeau numérique sur le département	313 782,00 €	62 756,40 €	251 025,60 €
Acquisition de vues Obliques	98 600,00 €	19 720,00 €	78 880,00 €
Réalisation du cadastre solaire 3D	15 990,00 €	3 198,00 €	12 792,00 €
Plateforme d'exploitation	35 212,00 €	7 042,40 €	28 169,60 €
Formation	6 000,00 €	1 200,00 €	4 800,00 €
Serveur de stockage et de calcul	12 100,00 €	2 420,00 €	9 680,00 €
Total investissement HT	481 684,00 €	96 336,80 €	385 347,20 €
ETP	66 334,32 €	13 266,86 €	53 067,46 €
Charges générales	38 361,28 €	7 672,26 €	30 689,03 €
Total HT	586 379,60 €	117 275,92 €	469 103,68 €

Les membres du bureau acceptent de présenter ce nouveau plan de financement lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025

Date de réception de l'AR: 12/12/2025

Procès-verbal n° 061-256102922-2025_B_27-DE

A G E D I

Monsieur le Président demande à ce que les services du SDIS et de la gendarmerie soient rapidement informés du coût d'accès au jumeau numérique afin qu'ils puissent anticiper leurs budgets.

Réponse de Cédric Thomas : nous attendions le retour du FEDER avant de pouvoir annoncer un tarif de la prestation, qui sera intégré au guide des aides 2026. De plus, et pour information, l'entreprise SOGELINK a contacté le service SIG du Te61 afin de pouvoir bénéficier d'un accès au PCRS. Des échanges sont en cours pour s'accorder sur les modalités financières et de mise en place.

10) Affaires et questions diverses :

Dates des réunions 2ème semestre

- 16/09 : commission locale secteurs 1 et 3, au Te61 ;
- 23/09 : commission locale secteurs 7 et 9, à Saint Langis lès Mortagne ;
- 25/09 : inauguration à Messei ;
- 02/10 à 14h : COMITÉ SYNDICAL ;
- 03/10 : commission locale secteurs 4 et 6, à Vimoutiers ;
- 07/10 : commission locale secteurs 2 et 12, à Messei ;
- 10/10 : commission locale secteurs 10 et 11, à Bagnoles de l'Orne Normandie ;
- 17/10 : commission locale secteurs 5 et 8, au Gué de la Chaîne ;
- 03/12 : BUREAU ;
- 16/12 : COMITÉ SYNDICAL.

Ordre du jour du comité syndical

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote) ;
2. Rapport d'activités 2024 du Te61 (vote) ; (*prévoir un résumé de celui-ci à projeter*)

FINANCES LOCALES

3. Modification du plan de financement prévisionnel pour le jumeau numérique (vote) ;
4. Décisions modificatives (vote) ;

DOMAINE DE COMPETENCES

5. Délibération concordante de transfert de compétences IRVE (vote) ;
6. Délibération concordante de transfert de compétences Éclairage Public (vote) ;
7. Délibération concordante de transfert de compétences Gaz (vote) ;

FONCTION PUBLIQUE

8. Créations de postes (votes) ;
9. Assermentation des agents (vote) ;

AUTRES

10. Cession de panneaux photovoltaïques à la SEM Éner61 (vote) ;
11. Prestation de service

Affaires et questions diverses :

- Dates des réunions

Annexes

PV du 28/05/2025 - Convention FSL - Rentabilité des IRVE - Procédure des marchés publics

Fin de la réunion à 15h30

Le secrétaire de séance

Charles Hauton

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025

Date de réception de l'AR: 12/12/2025

Procès-verbal n° 061-256102922-2025_B_27-DE

A G E D I

Le Président

Philippe AUVRAY

